

# 1. Nouveau système de transit informatisé (NCTS) – solution électronique pour les procédures européennes de transit

Per le merci introdotte nel territorio doganale comunitario e destinate al circuito economico all'interno di questo, Les marchandises importées sur le territoire douanier de la Communauté, destinées à entrer dans le circuit économique, sont en principe soumises à des droits à l'importation au moment où elles franchissent la frontière. Comme dans la plupart des cas les marchandises ne restent pas dans le périmètre frontalier mais sont acheminées jusqu'à un destinataire dans le pays (transport intérieur), le régime de transit permet de les dédouaner sur le lieu de destination finale.

Cela facilite la circulation des marchandises et les formalités douanières dont il faut s'affranchir, puisque les droits à l'importation applicables lors de l'entrée des marchandises dans la communauté ainsi que dans les échanges entre les pays de l'union européenne (UE) et les pays de l'association européenne de libre-échange (AELE), sont suspendus dans le cadre du régime de transit.

Lien Commission européenne  
Transit Commun et Communautaire

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/customs/procedural\\_aspects/transit/common\\_community/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/procedural_aspects/transit/common_community/index_de.htm)